



PREPP/DCTP

FORMATION DE L'ELEVEUR-PASTEUR

"Vulgarisateur en santé et production animale"

**PROJET PEDAGOGIQUE 3 :
REGLEMENTATION DE LA TRANSHUMANCE
VSPA NIVEAU 2**



Livret de l'apprenant

Année: Août 2015

NIVEAU II

Version provisoire

REMERCIEMENTS

Ce programme de formation a été élaboré par l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) dans le cadre de son Programme Education et Formation des Populations Pastorales (PREPP) en zones transfrontalières. Ce document de soutien pédagogique à la mise en œuvre du processus de Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (DCTP) est la résultante d'un partenariat dynamique avec des structures techniques déconcentrées des Etats, les Opérateurs en éducation et formation et les personnes ressources aux compétences variées.

Aussi, son financement a été rendu possible grâce à l'appui constant de la Coopération suisse à travers la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) au Bénin.

Ont pris part à la conception de ce module, les personnes ci-après :

Nom et Prénom(s)	Titre	Fonction	Pays
DIALLO Hassimi	Dr vétérinaire	Vétérinaire privé, personne-ressource	Burkina Faso
BOMBOMA Kambatibe Pikabe	Dr vétérinaire	Vétérinaire privé, personne-ressource	Togo
KPEROU Adda Jean	Formateur	Responsable à l'alphabétisation, Potal Men	Bénin
TIDJANI Abou-Bakar	Personne-ressource	Professeur certifié production animale, personne-ressource	Bénin
BA Roukiétou	Traductrice	Superviseur, Andal & Pinal	Burkina Faso
OUEDRAGO Hamadou	Ingénieur zootechnicien	Chef d'antenne CPAVI / centre, personne-ressource	Burkina Faso
MAMA YARI Hadia	Ingénieur zootechnicien	CARDER, Personnes ressources	Bénin
TALL Idrissa	Linguiste formateur	Superviseur, Andal & Pinal	Burkina Faso
SABI Abou	Linguiste formateur	Superviseur, Potal Men	Bénin
TANKOANO D. Roland	Ingénieur en Conseil et Formation	Consultant-formateur EDRIC/Sarl	Burkina Faso
MAIRAMA H. Bello	Socio Linguiste/formatrice	Responsable du DCTP/PREPP	APESS

L'APÉSS adresse sa gratitude aux partenaires institutionnels, techniques et financiers pour les appuis multiformes et remercie les personnes qui ont consacré de leur temps pour accompagner le processus de mise en œuvre du DCTP dont l'obtention du présent support à la formation en est un résultat probant. Elle espère compter toujours sur la constante sollicitude des uns et des autres.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
PROJET PEDAGOGIQUE 3 : REGLEMENTATION DE LA TRANSHUMANCE	5
INTRODUCTION DU MODULE 3.1 : Maladies règlementées par la transhumance	6
I. MALADIES REGLEMENTEES PAR LA TRANSHUMANCE	6
3.1.2.1 Les maladies virales	7
3.1.2.1.1 La Fièvre aphteuse (maladie spécifique à certains pays comme règlementée par la transhumance)	7
3.1.2.1.1.1 Les conséquences négatives de la maladie	7
3.1.2.1.1.2 Les modes de transmission de la maladie	8
3.1.2.1.1.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie	8
3.1.2.1.1.4 La prophylaxie médicale et sanitaire de la maladie	8
3.1.2.1.2 La Peste des petits ruminants	8
3.1.2.1.3 La maladie de Newcastle ou pseudo peste aviaire	10
3.1.2.2 Les maladies bactériennes	13
3.1.2.2.1 La Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB)	13
3.1.2.2.2 Le charbon bactérien	14
3.1.2.2.3 Le Charbon symptomatique	15
3.1.2.2.4 La pasteurellose bovine	16
INTRODUCTION DU MODULE 3.2 : Prévention et gestion des conflits	17
II. PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS	18
3.2.1.1 La définition d'un conflit	18
3.2.1.2 Les types de conflit	18
3.2.1.3 Définition de concepts clés liés au conflit	19
3.2.1.4 Les principales causes des conflits liés à la transhumance	20
3.2.2.1 La prévention et la gestion des conflits	21
3.2.2.2 Les textes législatifs et réglementaires	26

PROJET PEDAGOGIQUE 3 : REGLEMENTATION DE LA TRANSHUMANCE

**MODULE 3.1 : MALADIES REGLEMENTEES PAR LA
TRANSHUMANCE**

MODULE 3.2 : PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS

INTRODUCTION DU MODULE 3.1 : Maladies réglementées par la transhumance

Le premier niveau de la formation du « **Vulgarisateur en santé et production animale** » a permis aux apprenants de reconnaître les maladies réglementées par la transhumance à travers leurs symptômes. Ce fut également l'occasion pour eux, d'aborder de manière sommaire, les moyens qui permettent de lutter contre ces maladies.

Ce deuxième niveau de formation qui vise le renforcement des connaissances et compétences de ces apprenants sur les maladies réglementées par la transhumance est axé sur leurs modes de transmission, de contamination et de propagation, sur la prophylaxie médicale de chacune d'elles et sur leurs conséquences négatives.

I. MALADIES REGLEMENTEES PAR LA TRANSHUMANCE

Situation d'apprentissage : Etude sommaire des maladies réglementées par la transhumance

Texte :

Pour préparer la transhumance 2015, le comité transfrontalier de la zone transfrontalière Burkina Faso – Bénin – Togo a organisé une rencontre avec les transhumants et les leaders communautaires. Au cours de cette rencontre tenue en décembre 2015 à Mango au Togo, il a surtout été question des risques liés aux maladies des animaux lors de la transhumance. Dans son intervention pour l'ouverture de la rencontre, une autorité togolaise a indiqué que, selon certaines statistiques, près d'un tiers des éleveurs de bovins ne vaccinent contre aucune maladie. Et si le coût de la vaccination peut entrer en jeu, cet argument doit être balayé au regard du coût économique d'un élevage atteint : problèmes respiratoires, baisse de performance, mortalité accrue des veaux, infertilité, etc.

Ce propos de l'intervenant, bien accueilli par l'ensemble des participants, a été interprété comme une invite adressée à tout éleveur de s'informer pour une meilleure connaissance des maladies animales en général et celles réglementées par la transhumance transfrontalière en particulier.

Tâches d'apprentissage :

En tant qu'éleveur transhumant,

- ❖ cite les maladies réglementées par la transhumance (notion de rappel niveau I)
- ❖ dégage les conséquences négatives de chacune des maladies réglementées par la transhumance ;
- ❖ définis ses modes de transmission, de contamination et de propagation ;
- ❖ explique la prophylaxie sanitaire et médicale de chaque maladie.

3.1.2.1 Les maladies virales

3.1.2.1.1 La Fièvre aphteuse (maladie spécifique à certains pays comme réglementée par la transhumance)

C'est une maladie virale très contagieuse évoluant sous forme bénigne mais pouvant être mortelle. Elle atteint essentiellement les bovins, ovins, caprins et les camélidés (chameau dromadaire, lamas), etc.

3.1.2.1.1.1 Les conséquences négatives de la maladie

Cette maladie est cause d'une morbidité de 60 à 70% avec des pertes économiques très importantes caractérisées par la chute de la production du lait, de la viande et une entrave au commerce international.

3.1.2.1.1.2 Les modes de transmission de la maladie

La fièvre aphteuse peut se transmettre de deux (2) manières : la transmission directe et celle indirecte. La transmission directe se fait d'un animal à un autre tandis que pour celle indirecte, le virus transite par un objet ou un autre corps.

3.1.2.1.1.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

Pour cette maladie, la contamination peut se faire par contagion directe ou indirecte :

- ◆ Contagion directe : contact direct entre animaux sains et animaux malades (tété, léchage,)
- ◆ Contagion indirecte : (Pâturage contaminé, eaux souillées, véhicules...)

3.1.2.1.1.4 La prophylaxie médicale et sanitaire de la maladie

a. Les mesures de biosécurité

- ◆ Isoler des malades ;
- ◆ Appliquer une hygiène du matériel d'élevage (abreuvoirs, mangeoires...)
- ◆ Appliquer une hygiène des locaux et des véhicules de transport ;
- ◆ Mettre en quarantaine des nouveaux sujets ;
- ◆ Ne pas conduire son troupeau dans un pâturage affecté par la maladie.

b. La vaccination contre la maladie

Pour cette maladie, il n'y a pas de vaccination dans nos pays pour le moment.

3.1.2.1.2 La Peste des petits ruminants

3.1.2.1.2.1 Les conséquences négatives de la maladie

Appelée aussi PPR, c'est une infection virale très contagieuse de forme aigue et fatale qui affecte surtout les chèvres et les moutons. Elle se caractérise surtout par

une atteinte pulmonaire quasi constante, des difficultés respiratoires avec toux et la diarrhée. On observe alors un écoulement nasal, une forte fièvre, un abattement puis des poils ternes et des lésions buccales.

Cette maladie occasionne de considérables conséquences négatives sur le plan économique:

- Forte mortalité chez les jeunes animaux pouvant aller jusqu'à 70% ;
- Perte de productions (retard de croissance et avortements...).

3.1.2.1.2.2 Les modes de transmission de la maladie

La PPR peut se transmettre de deux (2) manières : la transmission directe et celle indirecte. La transmission directe se fait d'un animal à un autre. Tandis que pour celle indirecte, le virus transite par un objet ou un autre corps.

3.1.2.1.2.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

La contamination se fait par contact direct avec les animaux infectés. Elle se fait aussi par contact indirect à travers les sécrétions / excréments (écoulements nasaux et oculaires, fèces, urines...)

3.1.2.1.2.4 La prophylaxie médicale et sanitaire de la maladie

a. Les mesures de biosécurité

- ✓ Isoler les malades ;
- ✓ Appliquer une hygiène du matériel d'élevage (abreuvoirs, mangeoires....) ;
- ✓ Appliquer une hygiène des locaux et des véhicules de transport ;
- ✓ Mettre en quarantaine les nouveaux sujets ;
- ✓ Ne pas conduire son troupeau dans un pâturage affecté par la maladie.

b. La vaccination contre la maladie

Il existe un vaccin efficace contre cette maladie. Ce vaccin doit être administré chaque année avant le départ des animaux en transhumance. Pour le faire, il faut absolument se référer au vétérinaire.

3.1.2.1.3 La maladie de Newcastle ou pseudo peste aviaire

3.1.2.1.3.1 Les conséquences négatives de la maladie

Maladie virale très contagieuse affectant la volaille avec une sensibilité plus marquée chez la poule. Elle tue jusqu'à 99% des animaux et sévit en toute saison avec un pic en saison sèche et ventée (harmattan)

3.1.2.1.3.2 Les modes de transmission

Directe et indirecte.

3.1.2.1.3.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

La contagion peut se faire par contact direct ou indirect :

Par contact direct, elle se fait à travers les oiseaux domestiques ou les oiseaux sauvages.

Par contact indirect c'est par l'air, le vent et l'eau, les matériels souillés, les aliments.

La pseudo-peste est très contagieuse et se transmet très rapidement.

3.1.2.1.3.4 Les symptômes et Lésions

Cette maladie se manifeste par des signes cliniques marqués par des troubles digestifs (diarrhée verdâtre), des atteintes respiratoires (râles, difficultés à respirer) et des signes nerveux (torticolis). On peut aussi observer l'oiseau se tenir en boule ou avec des ailes pendantes. Parfois l'animal meurt sans signe clinique. Sinon, il devient triste, ne mange pas. Il a le torticolis, des crises nerveuses, il tourne sur lui-même. Les poussins ont du mal à respirer. L'animal meurt en 2 ou 3 jours.

Que voit-on sur l'animal vivant ?

Des points rouges au niveau de l'anus, une diarrhée verdâtre. Parfois l'animal meurt sans signes cliniques. Sinon, il devient triste, ne mange pas. Il a le torticolis, des crises nerveuses, il tourne sur lui-même. Les poussins ont du mal à respirer. L'animal meurt en 2 ou 3 jours.

Que voit-on sur l'animal mort ?

- ✓ des taches rouges de sang sur l'intestin ;
- ✓ de très petites taches de sang (pétéchies) sur la paroi du pro-ventricule ;
- ✓ des petits points rouges sur le cloaque ;
- ✓ des taches sombres sur la crête ;
- ✓ des taches rouges sur les muscles.

3.1.2.1.3.5 La prophylaxie médicale et sanitaire de la maladie

Traitement

- ✓ aucun

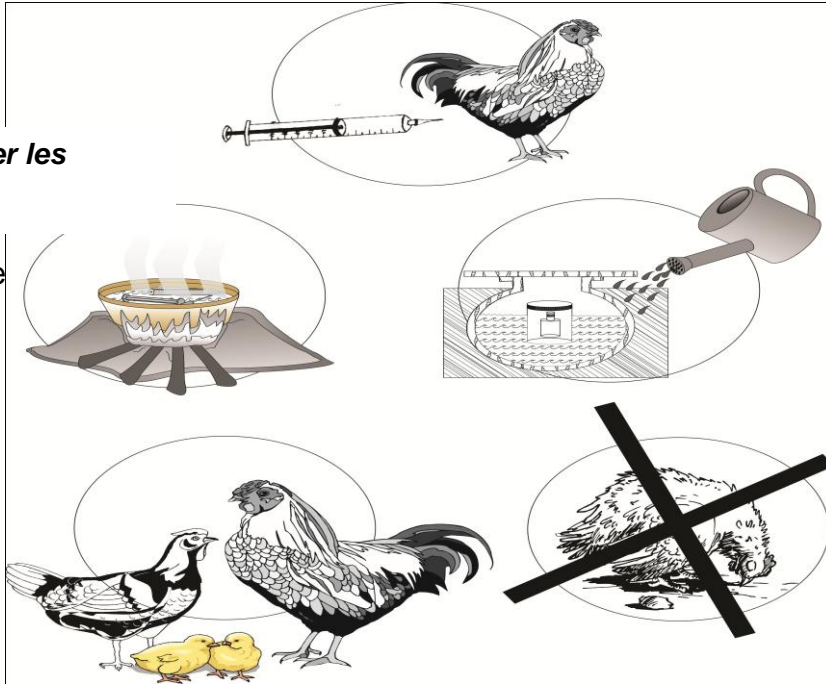
Prévention

- ✓ isoler et abattre les animaux malades ;
- ✓ respecter la quarantaine pour les animaux nouvellement arrivés dans l'élevage ;
- ✓ vacciner avec le vaccin approprié.

vacciner

Désinfecter les matériels

Stériliser le matériel



Laver le matériel

Vacciner tout le cheptel

Ne pas vacciner les malades

3.1.2.2 Les maladies bactériennes

3.1.2.2.1 La Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB)

3.1.2.2.1.1 Les conséquences négatives de la maladie

C'est une maladie bactérienne, contagieuse et grave de l'espèce bovine (Zébus taurins, buffle domestique). Elle se caractérise par des symptômes pulmonaires et de la fièvre. Le plus souvent le bovin se tient debout, la bouche entrouverte, langue pendante, les jambes avant écartées et la tête est tendue sur l'encolure.

Chez les veaux de 6 mois, elle peut se manifester par une atteinte articulaire ou tendineuse sans lésions respiratoires.

3.1.2.2.1.2 Les modes de transmission de la maladie

La transmission est directe à travers les virus d'un animal malade ou porteur à un animal sain.

3.1.2.2.1.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

La Contamination se fait par un contact étroit et prolongé entre les animaux porteurs de bactéries et les animaux sains à travers l'inhalation des particules virulentes émises par les malades lors des toux (voie respiratoire).

3.1.2.2.1.4 La prophylaxie médicale et sanitaire de la maladie

a. Les mesures de biosécurité

- ◆ Isoler les malades
- ◆ Abattre les malades
- ◆ Désinfecter les locaux

b. La vaccination contre la maladie

Il existe un vaccin efficace avec une durée de protection d'un an. Cette vaccination est annuelle et se fait entre Octobre et Mars selon le programme de chaque pays. Il faut vacciner son troupeau avant le départ en transhumance. Pour le faire, se référer absolument au vétérinaire.

3.1.2.2.2 Le charbon bactérien

3.1.2.2.2.1 Les conséquences négatives de la maladie

C'est une maladie toxi-infectieuse, non contagieuse commune à presque tous les mammifères domestiques. Elle est due à la multiplication dans l'organisme d'un germe spécifique, *Bacillus anthracis*, la bactérie charbonneuse. C'est une **zoonose majeure** (maladie transmissible de l'animal à l'homme et vice versa)

3.1.2.2.2.2 Les modes de transmission : contamination indirecte

3.1.2.2.2.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

La contamination se fait essentiellement par ingestion d'aliments souillés par les germes (pâturages souillés ou champ maudit, fourrages souillés...).

Chez l'homme la contamination indirecte peut se faire par manipulation des cadavres (éleveurs, vétérinaires, bouchers, restaurateurs....) ou par ingestion de viandes charbonneuses.

3.1.2.2.2.4 La prophylaxie médicale et vétérinaire de la maladie

a. Les mesures de biosécurité

- ◆ Ne jamais toucher ou manipuler un animal en cas de suspicion de charbon

- ◆ Ne jamais consommer la viande d'un animal suspect de charbon
- ◆ Incinérer ou enfouir le cadavre à au moins 2m de profondeur entre 2 couches de chaux vive après avoir bouché les orifices (narines, anus, oreille...)
- ◆ Ne pas conduire son troupeau dans un pâturage suspect de charbon (champ maudit)

b. La vaccination contre la maladie

Pour cette maladie, il existe un vaccin efficace. Il faut vacciner annuellement son troupeau avant le départ en transhumance. Pour le faire, se référer absolument au vétérinaire.

3.1.2.2.3 Le Charbon symptomatique

3.1.2.2.3.1 Les conséquences négatives de la maladie

C'est une maladie bactérienne toxi-infectieuse caractérisée par des troubles généraux et par l'apparition de foyers hémorragiques emphysémateux dans les grosses masses musculaires.

Très grave, elle affecte les bovins et surtout les ovins.

3.1.2.2.3.2 Les modes de transmission

Le mode de transmission de cette maladie est indirect.

3.1.2.2.3.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

La contamination se fait de façon indirecte à travers :

- Traumatique (castration, blessure)
- Ingestion d'aliments ou d'eau de boisson souillée

3.1.2.2.3.4 La prophylaxie médicale et médicale de la maladie

a. Les mesures de biosécurité

- ◆ Isoler les malades
- ◆ Détruire les cadavres

b. La vaccination contre la maladie

Il existe un vaccin efficace. Il faut vacciner les animaux tous les six mois avant le départ en transhumance. Pour le faire, se référer au vétérinaire.

3.1.2.2.4 La pasteurellose bovine

3.1.2.2.4.1 Les conséquences négatives de la maladie

C'est une maladie très répandue caractérisée par une broncho-pneumonie aiguë provoquée par *pasteurella multocidae*.

Elle cause des pertes économiques liées à la diminution de la production laitière et de viande. La mortalité est de l'ordre de 8% des animaux malades.

3.1.2.2.4.2 Les modes de transmission

La transmission est directe et favorisée par la vie confinée du troupeau (beaucoup d'animaux dans un espace très réduit).

3.1.2.2.4.3 Les modes de contamination ou de propagation de la maladie

La contamination se fait entre animaux malades ou porteurs de germes avec les animaux sains. Elle se fait par inhalation des particules virulentes émises par les malades au moment de la toux.

3.1.2.2.4.4 La prophylaxie médicale et sanitaire de la maladie

a. Les mesures de biosécurité

- ✓ Isoler les malades et les traiter suffisamment
- ✓ Désinfecter les locaux

b. La vaccination contre la maladie

Il existe un vaccin efficace. Il faut vacciner les animaux tous les six mois avant le départ en transhumance. Pour le faire, se référer au vétérinaire.

INTRODUCTION DU MODULE 3.2 : Prévention et gestion des conflits

Dans les zones d'accueil transfrontalières, l'élevage transhumant partage l'exploitation des ressources naturelles renouvelables avec d'autres activités telles que l'agriculture, la foresterie, le tourisme autour de la faune, la pêche, etc. L'extension des surfaces cultivées a pris une importance considérable, poussée par la croissance démographique des populations autochtones, l'arrivée de migrants d'autres régions (y compris des agro-éleveurs) et la promotion des cultures de rente, notamment le coton. La pression agricole et forestière sur les terres a abouti à l'occupation des espaces pastoraux (pistes à bétail et couloirs de transhumance, zones d'accueil, ressources-clés). Cette situation, qui accroît considérablement les difficultés de déplacement et d'exploitation pastorale des ressources naturelles par les transhumants, est propice aux conflits fonciers. On assiste à une recrudescence des conflits, quelquefois mortels, dans les zones de transhumance.

L'objectif des exercices qui suivent est donc d'apporter aux apprenants des connaissances leur permettant de définir un conflit, d'expliquer ses différentes phases et ses principales causes. Ils pourront également expliquer les mécanismes de prévention et de résolution d'un conflit.

II. PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS

Situation d'apprentissage : Types de conflits liés à la transhumance et les textes législatifs et réglementaires de prévention et de gestion

3.2.1.1 La définition d'un conflit

Le conflit peut être défini comme une relation entre deux ou plusieurs parties qui ont, ou pensent qu'ils ont, des objectifs, des valeurs, des intérêts non-compatibles.

Il existe trois types de conflits à savoir le conflit latent, le conflit superficiel et le conflit ouvert.

3.2.1.2 Les types de conflit

3.2.1.2.1 Le conflit latent

Lorsqu'un conflit n'est pas ouvert, mais constitue une menace potentielle, on dit qu'il est latent. Il peut y avoir de la fumée, mais le feu n'est pas visible. Un conflit latent est lié à des tensions sociales, à des divergences et à des désaccords qui sont cachés ou ne sont pas formulés. À ce stade, il peut y avoir des objectifs incompatibles, mais les parties n'en ont pas encore une conscience aiguë ou ne veulent pas se dévoiler ou révéler leurs intérêts dans le conflit. Elles peuvent laisser le conflit à l'état latent pour des raisons aussi diverses que la crainte, la méfiance, la pression du groupe, le manque de moyens financiers.

3.2.1.2.2 Le conflit ouvert

Un conflit peut apparaître (ou «émerger») de façon progressive et régulière, ou se développer rapidement en réaction à quelques événements significatifs. Lorsque les différends s'accroissent et s'intensifient, le conflit devient manifeste et se transforme

en un problème de notoriété publique qui ne peut plus être ignoré. Au stade manifeste, les divergences des parties opposées deviennent plus marquées et tiennent une place plus importante dans les dynamiques de groupe. Au fur et à mesure que les incompatibilités se précisent, elles deviennent «les» problèmes du conflit et le débat tourne de plus en plus autour de ces différences. Les parties opposées commencent à se définir, elles et leurs groupes, sur la base de ces clivages, en termes de confrontation («nous contre eux»). Ces différences peuvent ensuite être utilisées pour mobiliser des sections de la population au nom d'une «cause». Les conflits manifestes peuvent s'intensifier (il y a alors escalade du conflit) et dégénérer dans la violence. Lorsqu'un conflit atteint ce stade, la violence génère elle-même la violence, ce qui entraîne une nouvelle escalade.

3.2.1.3 Définition de concepts clés liés au conflit

3.2.1.3.1 La paix

Qu'est-ce que la paix ?

On peut relever deux types de paix :

- Paix négative: absence de la violence visible
- Paix positive: absence de la violence visible + absence de la violence moins/non visible.

Attention: La paix ne signifie pas l'absence totale de tout conflit. Elle signifie **l'absence de violence de toute forme et la résolution de conflit d'une manière constructive.**

La Paix existe où les gens:

- sont en interaction non violente ;
- gèrent leurs conflits de façon positive
- rendent hommage d'une manière respectueuse aux besoins et aux intérêts légitimes de toutes les personnes concernées

La condition d'une paix positive est marquée par la restauration des relations, la création de systèmes sociaux qui répondent aux besoins de toute la population et la résolution constructive des conflits.

3.2.1.3.2 La violence

Qu'est-ce que la violence ?

Elle consiste à des actions, des mots, des attitudes, des structures ou des systèmes qui causent des dégâts physiques, psychologiques, sociaux ou environnementaux, et / ou empêchent les gens de réaliser leur potentiel humain. (Fisher et al.)

3.2.1.4 Les principales causes des conflits liés à la transhumance

Quatre (4) causes majeures se dégagent :

✓ **La première cause est relative aux dégâts dans les champs.**

Ces conflits opposent Agriculteurs et Eleveurs et on les observe généralement en début d'hivernage quand les transhumants quittent le nord pour regagner la zone sud ou en fin de saison de pluies, les troupeaux empruntent le chemin inverse; mais parfois le retour des transhumants se fait avant la libération des champs, ce qui occasionne des dégâts champêtres.

✓ **La deuxième cause est relative à l'utilisation des points d'eau.**

Les points d'eau peuvent opposer d'une part les éleveurs entre eux et d'autre part les éleveurs aux agriculteurs. Entre éleveurs autochtones et transhumants, une tarification différentielle est appliquée ; ces derniers payant parfois plus chers. L'installation de campements de saison des pluies aux alentours des mares oppose parfois les éleveurs. Les agriculteurs reprochent parfois aux transhumants de polluer les puits villageois. Des champs pièges peuvent être installés à proximité de points d'eau (puits, barrage, etc.) empêchant les animaux d'y accéder.

✓ **La troisième cause est relative aux fonciers.**

Du fait de la croissance démographique et du développement de plusieurs activités, le foncier pastoral fait l'objet d'occupation sans compensation des pertes qu'elle engendre. Dans certains pays, pour des espaces réservés initialement à la pâture (Forêts classées, etc.), des contrats de cultures sont octroyés.

Un peu partout dans les zones de passage des troupeaux transhumants, des habitations se sont installées obstruant les couloirs de passage.

Le développement de l'extraction minière a réduit les possibilités de pâture dans certaines zones.

✓ **La quatrième cause est liée aux vols de bétail.**

Des conflits liés aux vols de bétail opposent occasionnellement les agriculteurs aux éleveurs transhumants. En effet, les animaux des agriculteurs, laissés sans surveillance constituent une proie facile pour les voleurs de bétail qui sont le plus souvent des éleveurs de passage qui, quand l'occasion se présente, essaient de joindre à leur troupeau les animaux qui divaguent pour les vendre plus loin aux bouchers.

3.2.2.1 La prévention et la gestion des conflits

Cas pratique de prévention et gestion participative de conflits entre agriculteurs et éleveurs au Bénin.

a. Introduction du cas

Une approche participative de recherche-action des solutions durables au problème de conflits entre agriculteurs et éleveurs, notamment les groupes d'intérêt pour l'accès aux ressources naturelles, a été expérimentée par certaines communautés villageoises du Nord Bénin. Ces ressources naturelles sont notamment les terres de cultures (forêts, pâturages et bas-fonds) qui constituent des zones de vaine pâture (champs après récolte) pour les éleveurs et des pâturages naturels qui sont considérés le plus souvent comme des terres cultivables par les agriculteurs. L'approche veut inciter les protagonistes des conflits et autres acteurs locaux à prendre en mains eux-mêmes l'organisation de l'accès aux ressources naturelles de leur terroir. Le processus d'apprentissage commence par un diagnostic de la situation, dont les résultats sont discutés lors d'un forum qui réunit tous ceux qui sont intéressés par le problème. Le forum mandate un comité pour piloter le processus. Le forum et le comité constituent les cadres de concertation et de négociation. Le comité de concertation travaille selon un cycle annuel et restitue les résultats au forum. C'est un processus de longue haleine dont les résultats diffèrent suivant les

situations socio-écologiques. Il exige l'engagement des structures d'appui au monde rural, de la municipalité, de la brigade de gendarmerie et une attitude transparente et de facilitation du personnel de recherche-développement, de tous ceux qui sont concernés par le phénomène et qui l'influencent de loin ou de près. Lors du diagnostic participatif, ces différents groupes d'acteurs, leurs intérêts et enjeux sont mis en évidence. C'est un outil d'aide à la décision dans le cadre de l'identification des besoins en information, la mise au point et le transfert de messages techniques pour appuyer les producteurs, les décideurs politico-administratifs, les élus locaux, les députés, l'administration forestière, les scientifiques, les journalistes et la politique nationale de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La divagation des animaux est un phénomène courant dans les milieux ruraux et même urbains. Elle occasionne des dégâts sur les cultures et est source de conflits réguliers et parfois sanglants entre agriculteurs et éleveurs. Les diagnostics participatifs, les réunions entre communes, régions et États limitrophes ont révélé que c'est un problème brûlant parfois préoccupant dans les régions où l'effectif du cheptel est relativement élevé, une ressource en pâturage rare et où d'importants mouvements de bétail existent. Le défrichement des terres pour l'agriculture entraînant la réduction des aires de pâturage participe également à l'entretien des conflits. Les brigades de gendarmerie, les mairies sont régulièrement sollicitées pour arbitrer les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Pour résoudre ce problème, nos États concernés ont consenti beaucoup d'efforts, pris des textes pour la mise en place de comités de transhumance, au niveau local, national et régional. Ces structures n'ont guère donné satisfaction en matière de réduction de conflits. Avec l'option de décentralisation de l'État béninois et de transfert de compétence aux organisations paysannes qui émanent des décisions historiques de la Conférence Nationale du 19 au 28 février 1990, la recherche-développement a entrepris de mettre au point depuis 1996 au nord (Agossou & al., 2003) et au centre Bénin (Agossou & al., 2003; Maliki & al., 2001), une approche participative pour accompagner quelques communautés rurales dans l'expérience d'apprentissage et de gestion des conflits. Les conditions de réussite de cette approche sont notamment la tenue régulière des réunions du comité, son opérationnalité, le respect scrupuleux de son cycle annuel de fonctionnement, suivi et l'évaluation des actions du comité et la transparence observée par l'équipe d'appui.

b. Les objectifs visés par le cas

L'objectif global de cette initiative est de partager les acquis et les échecs de cette expérience, d'informer la communauté des producteurs (agriculteurs, éleveurs et agro éleveurs) de l'espace régional, partager les expériences des pays participants à l'atelier et d'envisager des partenariats pour mettre en place des initiatives communes dans plusieurs pays.

Les objectifs spécifiques de l'approche sont de:

- prévenir les conflits entre groupes d'utilisateurs,
- responsabiliser les communautés rurales dans la gestion des conflits,
- organiser un accès plus facile aux ressources naturelles du terroir,
- renforcer la capacité des acteurs locaux à résoudre sans intervention extérieure les cas de conflits entre acteurs,
- partager l'expérience au cours de cette conférence internationale en vue d'amener d'autres États Africains à expérimenter l'expérience.

c. Démarche méthodologique

Un diagnostic

Pendant la période de manifestation des conflits, une équipe pluridisciplinaire effectue un diagnostic participatif. Le diagnostic doit :

- repérer tous les acteurs concernés (sédentaires et transhumants), identifier leurs intérêts et enjeux, comprendre leur rôle dans la gestion de conflits,
- localiser les facteurs (contraintes et opportunités) qui influencent la gestion des conflits.

Éléments à identifier	Méthodes proposées
Zones et ressources naturelles concernées	Carte paysanne du terroir
Usages et mode d'exploitation	Diagramme des flux au niveau du terroir
Décideurs (États, organisations villageoises, propriétaires terriens, chefs traditionnels des éleveurs, etc.) en charge de la gestion des ressources	Matrice des décideurs en gestion des ressources naturelles

naturelles (terres agricoles, et pâturages, bas-fonds),	
Relations entre acteurs (nature et fréquence des contrats)	Matrice des relations entre acteurs
Manifestations et la gestion actuelle des conflits	Entretiens semi-structurés
Facteurs d'influences	Succès, Échecs, Opportunités, Obstacles (SEPO)

Organisation d'un forum de concertation.

Un forum auquel tous les acteurs sans exception sont invités, est organisé. Il est animé par une personne qui est considérée neutre par les protagonistes du conflit.

Objectifs du forum	Points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> • Présenter et partager les résultats du diagnostic effectué • Confronter les points de vue • Valider les points de convergence • Discuter les points de divergence • Impliquer les transhumants dans le processus • Élire et mandater un comité de prévention des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire présenter les résultats du diagnostic par des représentants des groupes en conflit • Visualiser les résultats (cartes, schémas, etc.) • Donner la parole de façon équitable aux groupes présents • S'assurer de l'adhésion effective des acteurs aux points de convergence • Mandater le comité pour poursuivre les discussions sur les points qui n'ont pas connu un consensus • Prévoir leur représentation dans le comité • Régler le problème des bouviers transhumants • Identifier les critères de choix des membres • Définir le mandat du comité • Prévoir la restitution des travaux du comité

Les membres du comité doivent être :

- Élu librement par leur groupe
- Reconnus comme étant des « leaders » qui sont écoutés dans leurs communautés

Le mandat du comité peut être de :

- consolider les points de convergence et renforcer ce qui marche dans la gestion des conflits,
- négocier des solutions aux plans de divergence et lever des contraintes à ce qui ne marche pas

Appui au comité de prévention et gestion des conflits

Les domaines d'intervention du comité peuvent être :

- Aménagement et gestion des ressources pastorales (tracé des couloirs de passage et définition du calendrier d'arrivée des éleveurs transhumants)
- Réglementation des taxes prélevées
- Élaboration des règles d'exploitation des ressources naturelles
- Facilitation et entretien des contacts avec les décideurs (État, agriculteurs et éleveurs)
- Information régulière des usages sur les règles à observer

Objectifs de l'appui	Points d'attention
Renforcer le fonctionnement du comité	Appuyer le comité à : <ul style="list-style-type: none">• définir la fréquence et les périodes des réunions du comité• planifier des mesures• suivre et évaluer l'application des mesures• stimuler le dialogue au sein du comité
Faciliter la concertation et la négociation	<ul style="list-style-type: none">• organiser des restitutions des travaux (forum, etc.)
Favoriser la communication entre le comité et les autorités locales	<ul style="list-style-type: none">• veiller à l'ancrage des mesures organisationnelles, institutionnelles, et réglementaires arrêtées par le comité dans le dispositif juridique de la localité

La fréquence et les périodes des réunions du comité sont fonction :

- des tâches confiées au comité par le forum
- du calendrier agricole et pastoral de la localité

Le comité fonctionne suivant un cycle annuel de :

- planification des mesures issues des concertations et négociations,
- suivi & évaluation de l'application des mesures
- restitution de leurs travaux à ceux qu'ils représentent

L'ancrage institutionnel et juridique des mesures peut être sanctionné par une convention locale.

La convention locale est le résultat d'un échange régulier entre le comité et l'Administration sur les mesures locales adoptées et les textes en vigueur

Appui du comité	<ul style="list-style-type: none">• Assurer un appui-conseil régulier au comité selon un cycle annuel (planification, suivi & évaluation et restitution)• Former des agents d'appui pour la base à la facilitation du processus
Légalité	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les échanges réguliers entre le comité et l'Administration pour assurer l'ancrage institutionnel et juridique des mesures adoptées
Légitimité	<ul style="list-style-type: none">• Élargir à terme le soutien aux mesures adoptées par un relais du comité dans les villages voisins et/ou par un comité et des forums à une échelle supérieure (cas des zones de transhumance)
Équité	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à la définition et à l'application des mesures de sanctions équilibrées

3.2.2.2 Les textes législatifs et réglementaires

Utiliser les textes de loi de chaque pays qui indiquent les mécanismes de prévention et de résolution des conflits et en faire des extraits pour les apprenants.